

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(96)/ST/65

11 décembre 1996

(96-5249)

CONFERENCE MINISTERIELLE  
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: espagnol

## COSTA RICA

Déclaration de S.E. M. José Rossi  
Ministre du commerce extérieur

Je souhaite tout d'abord, Monsieur le Président, vous transmettre à vous ainsi qu'au gouvernement singapourien les sincères remerciements du gouvernement costa-ricien pour l'organisation en tous points admirable de cette Conférence et l'hospitalité dont vous avez fait preuve à notre endroit. Je tiens aussi à exprimer notre profonde gratitude à M. Renato Ruggiero, Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce, qui a su diriger l'OMC avec tant de compétence et d'efficacité pendant ces premières et difficiles années, et au Secrétariat qui lui a apporté un précieux concours.

Deux années ont passé depuis que nos gouvernements ont apposé leur signature sur les Accords de Marrakech. Nous voici réunis, conformément à l'une des dispositions alors adoptées. Je suis persuadé que cette rencontre contribuera à consolider l'Organisation dans la mesure où elle permettra de procéder d'une part à une analyse approfondie de la mise en oeuvre des accords et des décisions et à un tour d'horizon des négociations et du programme de travail, d'autre part à un examen du rôle que l'OMC sera appelée à jouer à l'avenir.

C'est au cours de ces deux années que des efforts considérables ont été déployés pour tenir les engagements qui ont été pris. Nous étions conscients au départ qu'il en serait ainsi, mais nous savions aussi que le processus mondial de libéralisation serait un apport bénéfique pour la croissance et le développement économique.

Globalement, les effets de la mise en oeuvre des accords sont encourageants. C'est ce qu'attestent les rapports des divers organes de l'OMC dans la plupart des cas. Je tiens à souligner en particulier combien il a été utile de disposer d'un cadre juridique plus solide et mieux défini et d'un mécanisme de règlement des différends dont les règles - et, partant, la crédibilité - sont renforcées. Ce mécanisme, devenu plus souple, a permis, grâce à l'application systématique des résultats obtenus, d'accroître la sécurité dans les relations commerciales.

Si la mise en oeuvre de la plupart des accords paraît satisfaisante, il me faut cependant exprimer l'inquiétude qu'inspirent au gouvernement costa-ricien les obstacles qui ont entravé l'application de l'Accord sur les textiles et les vêtements. Cet Accord a incontestablement été un élément essentiel du fragile équilibre auquel nous sommes parvenus à Marrakech puisqu'il vise à intégrer dans le cadre des disciplines et des principes de l'OMC un secteur qui jusque-là en était exclu et qui présente un immense intérêt pour beaucoup de pays, notamment pour les pays en développement. Pourtant, l'espoir de voir se développer un commerce des textiles et des vêtements respectueux des règles du système commercial multilatéral s'est mué en crainte lorsqu'on s'est rendu compte que ces règles n'étaient pas appliquées. Du point de vue institutionnel, il est extrêmement grave que, à plusieurs reprises, l'organe chargé de surveiller la mise en oeuvre de l'Accord ait manqué à sa mission, comme lui-même l'a

reconnu, ce qui a modifié l'équilibre des droits et des obligations découlant de cet instrument. Il ne faut pas que de tels manquements se reproduisent à l'avenir car ils portent préjudice aux Membres et pourraient en outre nuire davantage encore à la crédibilité de cet organe. L'application de l'Accord par les Membres est par ailleurs aussi source de sérieuses préoccupations. Le fait qu'un Membre ait recouru de manière abusive et immodérée aux mesures de sauvegarde spéciales, en particulier, est alarmant et, comme cela a été démontré dans un cas au moins, ce recours est contraire aux dispositions de l'Accord.

Le respect de l'Accord est une nécessité absolue. Dans cette optique, le Conseil du commerce des marchandises devra surveiller régulièrement et attentivement sa mise en oeuvre afin d'assurer que cette mise en oeuvre est conforme à ses dispositions, y compris celles qui ont trait au fonctionnement de l'Organe de supervision des textiles.

Le gouvernement costa-ricien accorde une grande importance au programme de travail ainsi qu'au programme incorporé et fera tout son possible pour qu'ils soient exécutés conformément aux engagements pris à Marrakech. Nous estimons, d'autre part, que, dans certains domaines, le processus de libéralisation pourrait aller au-delà de ces engagements en ce qui concerne les Membres susceptibles d'assumer une telle obligation. C'est pourquoi le gouvernement costa-ricien a appuyé l'initiative visant à supprimer sur la base du régime de la nation la plus favorisée les droits appliqués aux produits des technologies de l'information. Nous sommes persuadés que des négociations ouvertes sur les divers aspects de la question, y compris la portée et la durée d'application des engagements, permettraient à un grand nombre de Membres d'être partie à un accord plurilatéral dans cet important domaine.

Nous sommes convaincus que les travaux de l'OMC pourraient être étendus à d'autres secteurs. C'est pourquoi nous nous sommes prononcés en faveur de l'inscription au programme de certains sujets qui n'y figurent pas encore. Le gouvernement costa-ricien a coparrainé une proposition tendant à entreprendre des travaux sur l'investissement et le commerce car nous jugeons nécessaire que le problème soit examiné de façon approfondie au sein de l'Organisation. Nous avons par ailleurs approuvé la création d'un groupe de travail et l'élaboration d'un programme d'activité pour ce groupe, que prévoit le projet de décision qui a été distribué. Nous espérons que l'action qui devra être menée par le Groupe de travail conduira à l'adoption d'un accord multilatéral dans le cadre de l'OMC.

Mon gouvernement appuie aussi l'inscription des trois questions nouvelles mentionnées dans le dernier paragraphe du projet de Déclaration ministérielle.

Nous avons bon espoir que cette Conférence et les décisions qui y seront prises permettront de renforcer la crédibilité et les fonctions de l'Organisation mondiale du commerce, de mettre en oeuvre les accords de manière réellement satisfaisante et d'accroître les possibilités d'échanges et d'investissement de façon à assurer une croissance économique mondiale.